

Comité d'Établissement

Direction Régionale Provence Camargue
337, chemin de la Sauvageonne - CS 20198
84107 ORANGE Cedex

Tél. 04 90 51 44 47 ou 04 90 51 44 45
Postes internes 0181 ou 0182
Fax 04 90 51 44 29 ou 0189 interne
dreorce@vinci-autoroutes.com

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
du 30 janvier 2018
COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

DESTINATAIRES

Jérôme PISSONNIER	Directeur Régional
Ekram AASSASS	Responsable RH
Marion MUSCAT-GUEUDET	Assistante RH
Julie AMOUREUX	Assistante Sociale

MEMBRES titulaires	MEMBRES suppléants
BOISSIER Pascal	DUBOIS Isabelle
BOUSCHARAIN Eric	RAOUS Bruno
DE LUCA Catalina	CANO Myriam
DEBIENNE Régine	RICHARD Christophe
ONDE Rémy	DUBRUNFAUT Carine
PLANTIER Raphaël	BUDAN Agnès

SYNDICATS
Frédéric ARNAUD (FO) - Stéphane RAVAILLER (CFDT) - Chantal OBATON (CGT) - Brigitte BAJAC (UNSA).

Pour information
Dist/O - Dist/S - Dist/G - DRE RAA - DRE PCA - DRE LR - DRE SAP - DRE AMP - DRE CA - DRE OA - CE/V - CE/Na - CE/A - CE/Bi - CE/Ni - CE/Br - CE/Vedène - CCE.

Absent(e)s excusé(e)s) : P. BOISSIER- E. BOUSCHARAIN - I. DUBOIS - M. CANO.
--

ORDRE DU JOUR

I - LECTURE ET APPROBATION DU PV DU CE/CHSCT DU 04.12.2017.....	3
II - LECTURE ET APPROBATION DU PV DU CE DU 19.12.2017	3
III - DELIBERATION DU CE SUR LE MAINTIEN DES 2 SECRETAIRES ADMINISTRATIVES A TEMPS PLEIN POUR L'ANNEE 2018.....	4
VI - INFORMATION CONCERNANT MONA LISA « LOT 2 »	4
IV - POINT SUR L'OUTIL HYPERVISEUR V5.....	5
X - INFORMATION SUR LE SYSTEME SARI PRESENTE AUX SALARIES LORS DES REUNIONS PEAGE	6
VII - INFORMATION CONCERNANT LE PROJET « PERFORMANCE INFO TRAFIC »	7
V - RETOUR SUR LES MODALITES DE DOTATION DU SMARTPHONE.....	11
VIII - INFORMATION SUR LE NOMBRE DE SALARIES IMPACTES PAR LE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES SUR LA PRIME D'ELOIGNEMENT PAR LIEU DE TRAVAIL ET PAR FILIERE (POINT REPORTE LORS DU DERNIER CE).....	12
IX - POINT SUR L'ORGANISATION PEAGE DES GARES DE L'A54	13
XI - PRESENTATION ET RETOUR DU SYSTEME DE PAIEMENT BLUETOOTH TESTE SUR LES GARES DE GRANS ET AVIGNON	13
XII - DECLARATION TRIMESTRIELLE DE L'EMPLOI (4 ^{ème} TRIMESTRE 2017).....	13
XIII - MOUVEMENTS DU PERSONNEL	14
XIV - QUESTIONS DIVERSES.....	14

En préambule le DR présente ses meilleurs vœux, puis initie un tour de table afin que chacun se présente à la nouvelle RH.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PV DU CE/CHSCT DU 04.12.2017

Après quelques modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

~

Suite aux questions posées lors du précédent CE, la Direction apporte des réponses aux points suivants :

- Page 8 - Vérification du pourquoi des 30 ARTT de 2 salariés de Salon alors que les autres en ont 25 :
La RRH explique que cela vient du fait qu'ils travaillent le week-end, des ARTT supplémentaires sont générés.
- Page 11 - Retour des TSA modifiés aux salariés concernés ainsi qu'aux élus du CE et membres du CHSCT :
La RRH indique que l'ancien RRH les avait transmis à l'issue de la réunion au district pour les salariés, ainsi aux élus et membres. Si besoin elle peut les transmettre à nouveau.
- Page 11 - Affichage à Orange de la visu viabilité à 3 semaines au lieu d'1, comme pratiqué à Gallargues :
La RRH indique que cela sera fait chaque fois que possible, même s'il peut y avoir des modifications.
- Page 12 - Mise à jour de l'affectation principale des 3 SP de Nîmes est sur les tours péage :
La RRH indique que cela a été fait.
- Page 13- Etude sur le renfort au PC pour l'été 2018 :
La RRH indique que c'est toujours en cours.
Le DR propose de poser la question directement à la chef du service ES qui doit intervenir au point VII.

II - LECTURE ET APPROBATION DU PV DU CE DU 19.12.2017

Après une modification, le PV est approuvé à l'unanimité.

~

Suite aux questions posées lors du précédent CE, la Direction apporte des réponses aux points suivants :

- Page 6 - Modification du règlement intérieur du CE reporté au présent CE :
La RRH indique qu'il reste des choses à voir, et qu'en concertation avec le secrétaire du CE, le point est reporté au prochain CE. Elle a pris note qu'il est prévu de le transmettre aux élus en amont de la réunion, pour qu'ils puissent l'étudier.
- Page 6 - Renseignements sur le modèle de casques utilisés sur les autres sites de téléassistance :
La RRH indique que différents modèles de casques sont utilisés sur chaque DRE, tous de la marque Jabra. Ceux qui donnent le plus de satisfaction ont été répertoriés, et des exemplaires seront récupérés pour faire des tests.
Le DR ajoute qu'afin d'être précis, les essais seront recensés nominativement, avec date et commentaires.
- Page 7 - Propositions d'amélioration pour minimiser les risques de heurts dans le cadre des panneaux à positionner obligatoirement derrière les fourgons :
Un élu précise qu'une FRI proposant une solution avec des LED a été transmise il y a quelques semaines, il demande où cela en est.
Le DR indique ne pas avoir encore eu connaissance de cette FRI. Il va le regarder.
- Page 9 - Nombre de salariés sur PCA percevant actuellement l'indemnité de logement :
La RRH indique que 15 personnes sont concernées pour 2017.
Le DR ajoute que c'était le même nombre en 2016.

Une RS demande le détail par district.

Le DR indique que c'est principalement sur le district d'Orange.

La RRH précise qu'il y en a 2 sur Salon, et 3 sur Gallargues.

La même RS souligne que cela en fait 10 sur Orange.

- Page 9- Précisions complémentaires sur le document intervention zéro :

Le DR explique qu'il s'agit d'une photo des interventions à zéro qui a été faite sur le district de Salon, et que cela n'a pas forcément vocation à être diffusé à tous en l'état.

- Page 9 - Formation pour le personnel des Espaces Clients :

L'ARH indique que cela a déjà été fait pour 17 personnes sur les plateaux de Gallargues et Lançon, il reste 3 personnes à planifier d'ici fin février. Ils y ont tous passé 3 heures en moyenne, le retour étant plutôt positif.

III - DELIBERATION DU CE SUR LE MAINTIEN DES 2 SECRETAIRES ADMINISTRATIVES A TEMPS PLEIN POUR L'ANNEE 2018

Le secrétaire adjoint du CE indique qu'il avait été convenu que le CE donnerait un accord de principe sous réserve qu'au CE de février, les propositions des membres de la commission des Affaires Financières et Economiques soient validées. Le souci étant que les membres de la commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord, et qu'une nouvelle commission a donc été programmée le 13 mars.

Le DR demande ce que cette seconde commission changera par rapport à la première.

Un RS explique que plusieurs pistes ont été évoquées sur plusieurs sujets, pas que pour le maintien des 2 secrétaires administratives à temps complet mais sur tous les budgets plus globalement, et qu'il y avait plusieurs façon d'aborder les choses. Cette seconde réunion doit servir à trancher sur quelques points de gestion pure des budgets œuvres sociales et fonctionnement, dans lesquels entre les secrétaires administratives.

Le DR demande quel est le lien entre le budget des œuvres sociales et le maintien des 2 administratives. Le financement de la seconde secrétaire administrative relevant du budget de fonctionnement.

Un élu infirme, à aujourd'hui le financement de la seconde secrétaire administrative se fait pour moitié sur le budget œuvres sociales, et pour moitié sur le budget fonctionnement. D'où l'étude des 2 budgets et des économies possibles pour voir comment financer la seconde secrétaire administrative.

Un autre élu précise que la commission était également en attente du retour chiffré des manifestations de fin d'année, avant de décider des orientations à prendre.

Un RS ajoute qu'à aujourd'hui il y a également la possibilité de tout basculer sur le fonctionnement.

Le DR indique qu'il a quand même besoin d'une délibération du CE, car dès demain théoriquement les 2 secrétaires administratives devraient revenir dans leur service d'origine. La question qu'il pose, et pour laquelle il a besoin d'une délibération du CE ce jour, est : est-ce que les 2 secrétaires administratives continuent à exercer leurs fonctions au sein du CE comme aujourd'hui jusqu'à délibération du CE sur leur maintien pour 2018, et par conséquent le CE s'engage à rembourser la direction de ce temps de mise à disposition.

Délibération du CE sur le maintien des 2 secrétaires administratives à temps plein jusqu'à la délibération du CE sur leur maintien à temps complet pour l'année 2018, avec remboursement à la direction du salaire de la seconde secrétaire administrative afférent à cette période.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

VI - INFORMATION CONCERNANT MONA LISA « LOT 2 »

La RRH explique que Vinci Autoroutes a souhaité mettre à disposition de l'ensemble des salariés qui le souhaitent, un mini CV, afin de permettre à chacun de faire connaître ses expériences et compétences, acquises auparavant ou dans l'entreprise. L'objectif final étant de s'inscrire dans une dynamique par rapport à tout ce que l'on connaît déjà, de mettre en avant les évolutions professionnelles, l'apprentissage qu'il a pu y avoir dans l'entreprise par le biais de la

formation professionnelle, tout cela en lien avec la mobilité que l'on connaît tous, qu'elle soit fonctionnelle, géographique, ou les deux.

Le DR précise qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation.

La RRH ajoute que l'accès au mini CV se fera via un lien dans Mona Lisa, et que chacun pourra y inscrire ce qu'il souhaite en lien avec les différentes rubriques, sachant que ce qui sera renseigné restera de la responsabilité et la propriété de celui qui le renseigne.

La RRH projette un PowerPoint pour illustrer ses propos.

Une RS demande s'il est possible que le CE soit destinataire du slide.

La RRH répond par la positive, et précise qu'il s'agit d'une présentation qui a été faite lors du dernier CCE, en décembre, en lien avec la dématérialisation. Elle informe le CE qu'un flash info H24 sera diffusé courant février, accompagné d'un tutoriel, et qu'une information sera annexée au bulletin de paye de février.

Une élue demande par qui ces mini CV seront consultables.

La RRH répond qu'en dehors du salarié elle seule y aura accès. Elle recevra une alerte chaque fois qu'un mini CV sera mis à jour.

IV - POINT SUR L'OUTIL HYPERVISEUR V5

Intervention de Laurent Banette, chef du service Péage.

Le DR indique qu'il s'agit d'une présentation qui a été faite au CHSCT de décembre, l'idée étant de faire également une présentation en CE.

Le chef du service Péage rappelle qu'avec les évolutions est arrivée une nouvelle version de l'hyperviseur télé exploitant, et que PCA a été site pilote en fin d'année. Il projette un PowerPoint dont il donne lecture. D'une manière générale le télé exploitant disposait de 4 outils pour réaliser ses missions :

- l'outil IHM de l'hyperviseur, pour prendre en charge les alarmes ;
- l'application synoptique, pour superviser les gares ;
- le mur d'image, pour visualiser les plateformes et les voies de péage ;
- l'outil de traçabilité SharePoint, pour le suivi des actions effectuées suite à la prise en charge des alarmes.

Une RS demande s'il sera possible d'avoir le slide.

Le DR répond que oui.

Le chef du service Péage explique qu'au niveau fonctionnel il y avait beaucoup d'alarmes brutes et redondantes ne nécessitant pas d'action, avec le risque de s'y perdre et ne plus être pertinent dans leur prise en charge. L'outil de traçabilité n'était pas adapté par rapport au volume traité. Le système de surveillance était peu ergonomique par rapport au nombre de voies affichées sur les écrans, et à la réduction des couloirs qui menait à un manque d'information. Le télé exploitant ne pouvait pas venir en renfort au télé assistant si nécessaire. Le fait que le télé assistant était en V5 alors que le télé exploitant était en V4 était également pénalisant. Cela nécessitait de s'adapter aux nouveaux besoins :

- Optimiser la remontée d'alarmes gares et équipements, via des alarmes plus pertinentes : 1 alarme = 1 action, et des créations d'alertes calculées, l'objectif étant d'être plus réactif et d'avoir une action immédiate ;
- Améliorer la traçabilité des actions, et ce via le même outil, à l'aide de champs pré renseignés ;
- Faciliter la surveillance des gares ;
- Permettre d'agir en renfort de la téléassistance, en cas de pics d'appels.

Une élue demande si par renfort à la téléassistance, il veut dire que les télé exploitants feront de la téléassistance tout en étant sur leur poste d'exploitation.

Le chef du service Péage explique qu'ils pourront prendre des appels dans 2 cas : en débordement, avec possibilité de prendre ou non l'appel, et en distribution, par rapport à un problème. Mais il ne leur est pas demandé de le faire en mode nominal.

La même élue indique que si l'organisation est bonne, cela ne devrait pas arriver.

Le chef du service Péage répond qu'il peut toujours y avoir de la simultanéité, mais cela arrivera très rarement. Il indique que la DRE est passé sur ce nouvel outil depuis le 27 novembre, il y a eu une vérification du bon fonctionnement, et les remarques des télé exploitants ont été prises en compte pour faire évoluer l'outil si besoin. La généralisation de cette version se fera par étape, en début d'année sur l'ensemble de PCA, puis en groupe avec LR, puis RAA, puis les autres régions.

Une élue demande s'il y a eu des remontées des salariés.

Le chef du service Péage indique qu'il y a eu de petits problèmes techniques qui ont demandé des réajustements.. Globalement il y a eu un ressenti positif.

X - INFORMATION SUR LE SYSTEME SARI PRESENTE AUX SALARIES LORS DES REUNIONS PEAGE

Intervention de Laurent Banette, chef du service Péage.

La RRH indique que la direction a profité des réunions péage de début d'année pour informer les salariés sur ce sujet, dans la continuité de l'organisation péage, de ce qui a été présenté en CCE, de l'expertise péage qu'il y a eu l'année précédente. Le but était de les informer avant les formations qui débiteront dès le 1^{er} trimestre.

Une élue demande comment il se fait que cela n'ait pas été présenté en CE en amont de la présentation aux salariés.

La RRH répond que cela a été présenté en CCE, que c'est dans la continuité, qu'il n'y a rien de nouveau. Les réunions péage étant déjà programmées, il leur a semblé opportun d'en profiter pour y faire la présentation aux salariés qui sont les premiers concernés, la présentation au CE ayant été prévue dans la foulée, et les élus ayant déjà eu les informations via le CCE.

La même élue rapporte que cette façon de faire n'a pas forcément un impact positif sur les salariés.

Une RS rappelle que les instances représentatives doivent être informées avant les salariés.

La RRH en convient et souligne qu'il s'agit d'une information d'ordre général, dans la continuité de ce qui a été dit en CCE, elle répète qu'il n'y a rien de nouveau. Elle explique qu'il y aura un ITCHSCT et la commission nouvelles technologies du CCE.

Après avoir rappelé que les réunions péage n'ont pas été planifiées pour effectuer cette présentation, qu'il s'agit de réunions annuelles indépendantes auxquelles se sont greffées celle-ci, le chef du service Péage projette un PowerPoint dont il donne lecture. Comme la RRH l'a rappelé cela a été présenté au CCE de décembre 2016, c'était le projet global de l'organisation péage à venir, qui passait par l'amélioration des services opérationnels. A savoir la mutualisation de la téléassistance, mise en place en juin 2017, et le renfort de la réactivité pour les interventions, via la modernisation des outils métiers A cette fin il doit y avoir une interconnexion télé exploitant-télé assistant-intervenant terrain renforcée, qui va se faire à l'aide de 3 outils :

- SARI (suivi des activités et recherche des intervenants), qui sera mis à disposition sur le smartphone des intervenants terrain ;
- Hyperviseur télé assistant ;
- Hyperviseur télé exploitant, dont la mise à jour arrivera au 1^{er} trimestre 2018.

Le but est d'optimiser les interventions, ce qui passera par une déclaration de l'activité en cours par l'intervenant terrain, et une validation de son lieu de présence. Ce qui permettra au système de proposer au télé exploitant l'intervenant terrain le plus proche en cas de besoin, et au télé assistant de confirmer les délais d'intervention aux clients. Cela permettra également au télé exploitant de faire un suivi de l'intervention.

Le DR précise que ce délai d'intervention transmis au client restera une estimation.

Une élue demande si cet outil va servir à pointer les interventions.

Le chef du service Péage répond qu'il s'agit d'un suivi des activités. Cet outil proposera plusieurs rubriques d'activités, qui permettront au système si plusieurs salariés interviennent au même endroit, de prioriser celles-ci en cas de besoin pour une intervention. De même le temps d'intervention annoncé tiendra compte du temps pour le salarié d'arrêter son activité, et sera automatiquement majoré d'un délai pour le cas d'imprévu. Le salarié pourra le modifier manuellement si besoin. Il y aura autant de notifications que de demandes d'intervention. Le principe est le même qu'aujourd'hui, sauf que la demande d'intervention se fera via sari et non plus par téléphone. Il sera important en fin de poste de se déconnecter, la connexion indiquant au système que le salarié est susceptible d'intervenir.

Un élu demande si la viabilité va être équipée de ce système.

Le DR répond que ce n'est pas prévu.

La RRH annonce qu'une fiche réflexe est prévue dans le cadre de la formation.

Un élu demande ce qu'il en est des cas particuliers.

La RRH rappelle qu'aujourd'hui il s'agit d'une information générale.

Le chef du service Péage explique que des cas particuliers sont encore à l'étude, des réponses précises seront apportées au cours des formations.

Le chef du service Péage indique qu'il y aura la possibilité d'utiliser l'outil comme messagerie d'exploitation, de choisir plusieurs intervenants et de transmettre les messages d'exploitation (contresens, braquages en cours...) pour être sûr de donner l'information aux collègues. Au niveau du traitement des données tout ce qui sera automatique sera supprimé, tout ce qui sera déclaratif (périmètre, activité, confirmation du lieu, interactions...) sera conservé dans les bases de données.

Une élue demande si la fonction GPS sera activée sur l'appareil.

Le chef du service Péage répond que c'est du déclaratif, il n'y a pas de suivi type Géotra. Il ajoute que le télé exploitant pourra lancer une recherche manuelle si besoin, mais il n'aura pas l'info instantanément.

Une RS demande comment cela se passe en cas de client agressif.

Le DR répond que c'est comme avant, ce système ne change en rien les procédures.

Un RS demande pendant combien de temps sont conservées les données, et à contrario au bout de quel délai elles sont supprimées..

La RRH répond que c'est dans la foulée.

Le chef du service Péage ajoute qu'au pire ce sera à la déconnexion.

La RRH précise qu'un point d'étape sera fait en CE après les formations de mars.

Une élue demande si le smartphone va remplacer le DECT, elle explique que cela va être compliqué pour les gens du terrain, ils vont avoir le DECT, le DATI, le smartphone, les clefs...

La RRH indique qu'à aujourd'hui le sujet est toujours en cours, et que dès que quelque chose sera mis en place, la direction reviendra vers le CE.

VII - INFORMATION CONCERNANT LE PROJET « PERFORMANCE INFO TRAFIC »

Intervention de Sylvie Ussel, chef du service ES.

La chef du service ES indique que le projet « PIT », performance info trafic, est un projet Vinci Autoroutes. Elle projette un document explicatif dont elle donne lecture.

CONTEXTE

Un monde qui se « digitalise ».

De fortes attentes de nos clients : fiabilité, qualité, rapidité.

De nouvelles pratiques de mobilités.

Stratégie : s'appuyer sur notre excellence opérationnelle pour améliorer les services existants et en développer d'autres.

ÉTAT DES LIEUX

- De nouveaux acteurs sur le marché de l'information Trafic.
- De nouveaux modes de consommation et d'échanges basés sur le communautaire :



- Waze : 70 millions d'utilisateurs européens chaque mois, 5 millions en France (la France, premier marché en Europe).



- TomTom



- Coyote



- Véhicules connectés

■ ...

- Nous disposons d'une chaîne organisée, des outils et des compétences.
- Radio VINCI Autoroutes : une référence unique.
- Nous disposons de données (« data ») qui sont sous-exploitées à ce jour & à compléter par l'acquisition de données complémentaires.

MAIS (QUELQUES EXEMPLES) :

- *Prévision / anticipation : nos prévisions trafic à court terme ne tiennent pas compte des données externes (concerts...) et internes (chantiers...).*
- *Surveillance : nous sommes en situation « d'attente des évènements » nos outils actuels ne nous permettent pas de connaître les situations en temps réel.*
- *Gestion d'évènements : 1 seul canal de remontée de l'info pour le terrain (radio d'exploitation).*

La chef du service ES explique que le client attend de plus en plus de l'information personnalisée.

Une élue fait remarquer qu'il s'agit d'informations de confort, et non d'informations de sécurité ; elle a l'impression que l'on s'éloigne du cœur de métier, qui est la sécurité.

La chef du service ES souligne qu'il y a plusieurs types d'informations, celle dans le cadre de l'assistance clients, et celle d'alerte qui elle est complètement de la sécurité.

Le DR confirme que le métier n'est pas que de la sécurité au sens strict, mais aussi de l'information trafic.

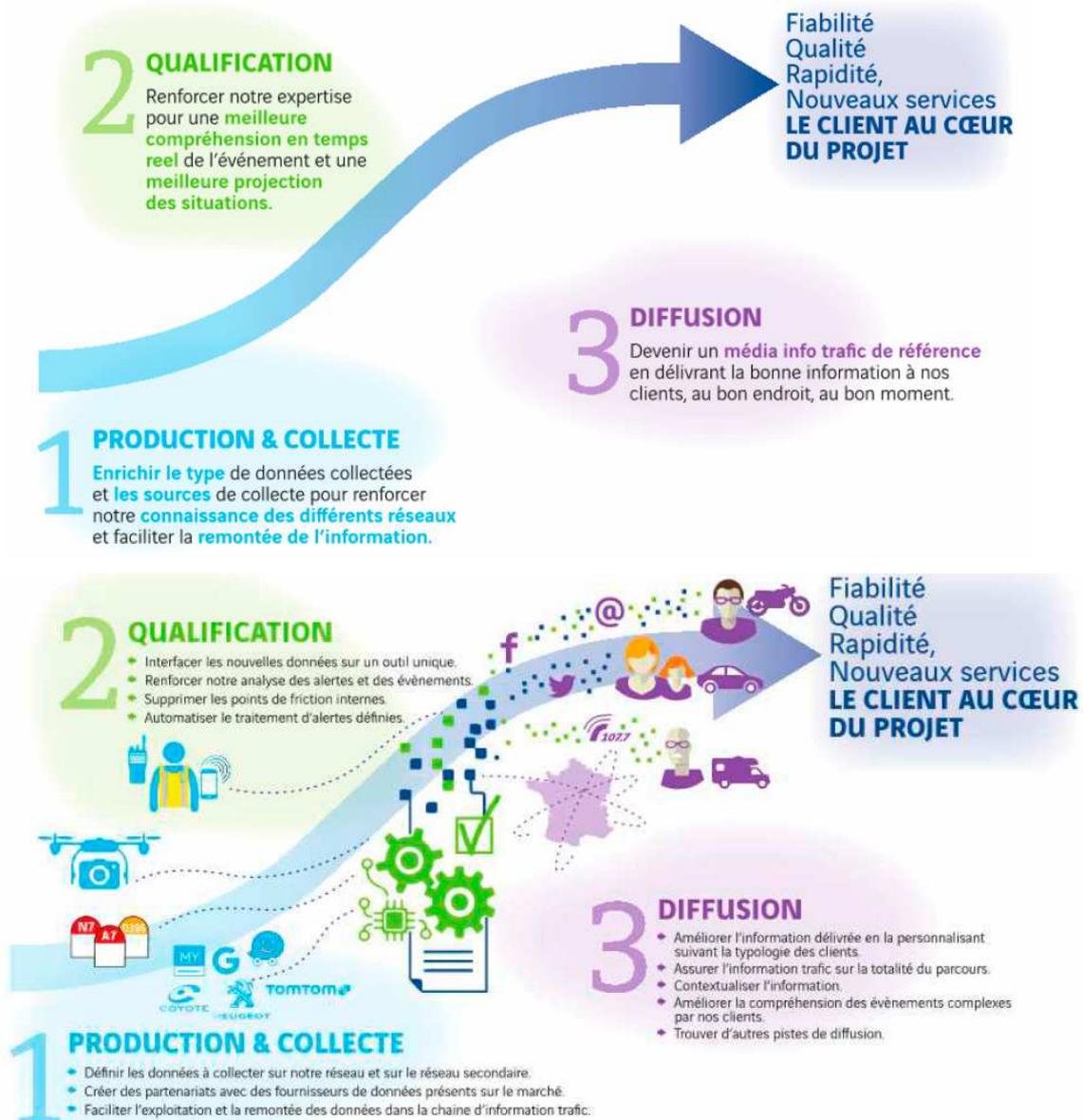
La même élue signale qu'il ne faudra pas reprocher au personnel de ne pas donner de l'information de confort lorsqu'il sera en train de gérer un accident.

La chef du service ES indique qu'il faut connecter l'information afin de pouvoir la distribuer de manière personnalisée, sans qu'il n'y ait de travail supplémentaire.

Un élu demande pourquoi ne pas dédier une personne à ce système, à l'image de ce qu'il se fait pour le RAU.

La chef du service ES précise que lorsque l'on parle de ce projet, on parle de tous les acteurs de la remontée d'informations.

PERFORMANCE INFORMATION TRAFIC

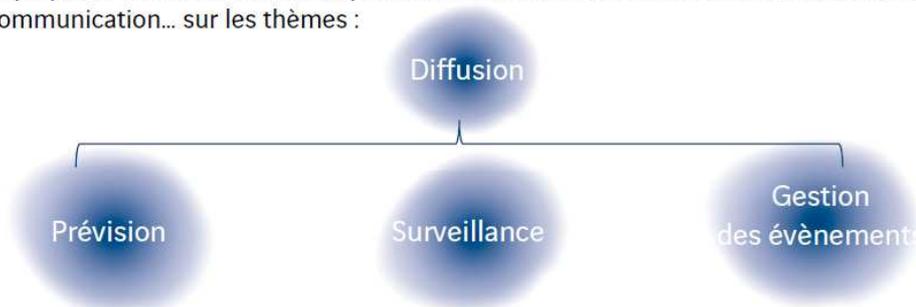


QUELQUES EXEMPLES D'ÉVOLUTIONS POSSIBLES...

- Tests WAZE : intégration des accidents signalés sur Waze à partir de décembre 2017 (Cofiroute puis ASF / ESCOTA).
- Utiliser les données de positionnement mobiles des clients pour enrichir notre base de données :
 - Améliorer le calcul des temps de parcours.
 - Connaître l'état du trafic en temps réel sur / hors autoroutes.
- Offrir de nouveaux services : temps de parcours PL par exemple,...
- Doter le terrain d'outils/matériels complémentaires pour faciliter la remontée de l'information (Logiciel, Caméra, appli,...).
- Multiplier les canaux de diffusion (RVA, réseaux sociaux, ...).
-

MÉTHODE

- Associer et informer les acteurs.
- Réflexion sur l'existant : points forts / pistes d'amélioration.
- Des ateliers de réflexion et d'idéation en cours (environ 50 salariés de VINCI Autoroutes impliqués à ce stade : ouvriers, opérateurs PC, CIT, Radio VINCI Autoroutes, astreintes terrain et communication... sur les thèmes :



- ... Au long de l'année 2018.

La chef du service ES rappelle que le but n'est pas d'augmenter la charge de travail, mais au contraire de la simplifier et de l'automatiser, et de garder le métier de l'analyse.

Le secrétaire adjoint du CE demande s'il sera possible d'avoir le slide.

La chef du service ES répond par la positive.

La RRH confirme.

Le DR rappelle qu'il restait une question en suspens sur les polyvalents.

La RRH rappelle que la question portait sur l'étude de renforts au PC pour 2018, à laquelle elle a répondu que c'était en cours.

La chef du service ES le confirme.

Une élue demande combien il y a de polyvalents.

La chef du service ES répond que sur les 8 renforts RAU qu'il y a à ce jour, il a été prévu d'en former 4, basé sur le volontariat, à la polyvalence RST, afin qu'ils puissent obtenir leur certification et tenir un poste dans son intégralité.

La même élue signale que le problème est que les chefs de service ne lâchent pas les polyvalents certifiés, il y en a 2 mais ils ne viennent jamais.

La chef du service ES souligne que la difficulté vient de ce que la plupart des polyvalents sont issus du péage, et que l'été les besoins en personnel y sont également important. D'où la recherche de personnel plus disponible.

V - RETOUR SUR LES MODALITES DE DOTATION DU SMARTPHONE

Le DR indique qu'il s'agissait d'une demande de ré inscrire ce point à l'ordre du jour.

Le secrétaire adjoint du CE indique qu'il y a une déclaration.

Déclaration des élus et des organisations syndicales du CE :

« L'ensemble des élus du CE, et les OS CFDT, CGT, FO, et UNSA du CE de la DRE PCA, sont contre le fait de devoir payer un avantage en nature, sur un outil de travail imposé par l'employeur. »

Le DR indique imaginer que les élus et RS ont fait part de leur remarque à leurs représentants qui siègent dans les conseils d'administration des URSSAF.

Les élus et RS du CE répondent que cela a été fait.

Le DR suppose qu'ils ont répondu en bonne et due forme, il imagine que les élus et RS du CE ne manqueront pas de faire partager cette réponse qui leur a été faite par leurs correspondants dans les URSSAF, car il imagine que l'ensemble des collaborateurs seraient intéressés pour avoir celles-ci. Il annonce qu'il devrait par ailleurs y avoir un nouveau contrôle URSSAF, qui devrait démarrer dans les mois qui viennent.

Un élu demande si les salariés auront un contrat à signer reprenant les modalités.

La RRH répond par la négative, ce sera un simple courrier d'accompagnement.

Une RS demande ce qu'il en sera si quelqu'un refuse.

Le DR répond qu'il n'y aura pas la possibilité de refuser.

La même RS demande pourquoi.

Le DR indique qu'il a déjà apporté cette réponse. C'est un outil de travail.

La même RS énonce qu'elle laissera cet outil au travail en fin de poste, car elle refuse de payer un centime.

Le DR indique prendre bonne note de cette demande, mais néanmoins la position de l'URSSAF est claire sur le sujet. A partir du moment où il y a le potentiel d'utilisation à titre privé, c'est soumis à cotisation.

Une RS énonce que ce n'est pas ce qu'indique l'URSSAF.

Le DR l'invite dans ce cas-là à prendre ses dispositions.

Une élue demande si dans la mesure où les appels en Europe ne sont plus surtaxés maintenant, il sera possible d'utiliser ces smartphones en Europe.

La RRH indique que la réponse figure dans les questions-réponses : par défaut la possibilité d'appels hors France métropolitaine n'est pas ouverte. En cas de besoin pour une mission à l'étranger, le salarié peut solliciter, pour une durée déterminée, l'ouverture de cette option auprès de son manager.

Une élue demande si le smartphone sera rattaché à une adresse mail.

La RRH répond que le smartphone sera rattaché à une personne, de fait il sera possible d'y activer sa boîte mail.

La même élue demande si ce sera la boîte mail privée ou la boîte mail professionnelle.

La RRH répond que ce sera la boîte mail professionnelle par défaut. A charge ensuite si le salarié le souhaite d'ajouter sa boîte mail privée.

Un élu demande ce qu'il en sera si le salarié souhaite acheter et installer des applications à titre privé.

La RRH répond que le salarié créera son propre compte pour télécharger d'autres applications que celles fournies dans le cadre professionnel.

Une RS souhaite profiter de ce point pour aborder une question qui était prévue en questions diverses, à savoir quelle est la liste des applications prévues à terme sur le smartphone.

Le DR précise que cette question a déjà été posée, et que la réponse reste identique : il est impossible d'y répondre puisque l'on ne sait pas quelles applications seront créées dans le futur. Cela dépend des évolutions. De plus il n'a pas le listing des applications qui vont être installées par défaut à aujourd'hui.

Une RS demande quand il le saura.

La RRH répond que potentiellement il y a Mona Lisa et H24, que les salariés pourront télécharger eux-mêmes, ainsi que les outils présentés ce jour, qui seront probablement installés par défaut. Mais à aujourd'hui il n'y a pas de listing des applications.

Le DR déclare militer pour obtenir une application type « Keyclick », qui consiste à dématérialiser les remontées clients ou FRI.

Une autre RS indique que le DR doit bien avoir une idée de ce qui pourrait être installé.

Le DR répond qu'à aujourd'hui il ne peut pas dire quelles applications seront téléchargées demain, puisqu'aujourd'hui il ne sait pas ce qui existera demain.

Un RS demande s'il sera possible de conserver son numéro de téléphone portable personnel, pour l'attribuer au smartphone professionnel, soit la portabilité en entrant, et si en cas de départ de la société, le salarié pourra récupérer son numéro de téléphone, soit la portabilité en sortant.

La RRH ajoute que la portabilité à la dotation du smartphone est possible, mais il faudra impérativement en faire instantanément la demande, pour voir s'il est possible de faire le nécessaire. Pour la portabilité en sortant, elle va se renseigner.

VIII - INFORMATION SUR LE NOMBRE DE SALARIES IMPACTES PAR LE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES SUR LA PRIME D'ELOIGNEMENT PAR LIEU DE TRAVAIL ET PAR FILIERE (POINT REPORTE LORS DU DERNIER CE)

La RRH indique que dans la continuité de ce qui a été transmis en CCE, sur la DRE PCA il y a environ 18 % de salariés concernés par une prime en brut, soit environ 71 personnes.

Un élu demande si ce sont des personnes qui n'ont pas de véhicule professionnel.

La RRH répond par l'affirmative.

Le secrétaire adjoint du CE demande la répartition par lieu de travail. A la base ce qui les intéressait c'était de savoir si cela concernait uniquement les administratifs en DRE, ou aussi les districts.

La RRH répond que cela ne concerne pas que les administratifs de la DRE.

Une RS fait remarquer que la réponse est ambiguë.

La RRH indique qu'il s'agit d'une tendance.

La même RS demande à avoir la répartition par lieu de travail au prochain CE.

Un élu fait remarquer qu'il est normal de savoir qui est impacté. Il rappelle qu'il était également demandé la répartition par filière, pas que par lieu de travail.

Une RS ajoute que cette mesure ne concerne pas les postés, il faut donc savoir qui est impacté exactement.

Une autre RS demande à avoir au prochain CE, ou par mail dans la semaine, la répartition par lieu de travail et par filière, comme cela avait été demandé.

Le DR répond que la direction enverra des éléments.

Le secrétaire adjoint du CE fait remarquer que dans le cadre de la NAO, il y a une revendication pour revaloriser les personnes concernées, ils aimeraient donc savoir qui est concerné.

Le DR indique qu'il est plus simple de dire clairement les choses.

Un élu fait remarquer que cela fait 2 fois que cette demande est reportée.

L'ARRH indique qu'il n'avaient pas toutes les informations.

La RRH rappelle qu'une tendance a été transmise en CCE, et qu'il était attendu un retour de tous les salariés sur le sujet.

IX - POINT SUR L'ORGANISATION PEAGE DES GARES DE L'A54

Une élue indique qu'elle voudrait savoir pourquoi, à plusieurs reprises au courant du mois de janvier, les minimas qui étaient prévus sur les organisations St-Martin-de-Crau/A54, n'ont pas été respectés. Il est prévu 2 P1 et 1 P2. Mais il n'y a jamais 2 P1, ou rarement. Dès qu'il y a 1 malade c'est fini, il n'y a plus de minima. Il faut au moins 2 SP, 1 pour faire l'A54, et 1 pour faire St-Martin-de-Crau.

Le DR indique que s'il a été convenu qu'il doit y avoir 2 P1, il faut 2 P1. Il va le regarder.

La même élue rapporte qu'il y a également eu un changement du passage de la Brink's, qui passe maintenant pendant les P2. Sauf qu'à certains moments il n'y a pas de SP non plus. Ce qui fait que les procédures d'ouverture ne peuvent pas se faire.

Le DR fait remarquer que ce n'est pas une question d'hyperviseur.

La même élue le conteste, elle précise que les autres ne savent pas le faire.

Le DR indique qu'il suffit de leur apprendre.

La même élue souligne que cela ne fait pas partie de leur métier.

Le DR répond que c'est elle qui le dit.

XI - PRESENTATION ET RETOUR DU SYSTEME DE PAIEMENT BLUETOOTH TESTE SUR LES GARES DE GRANS ET AVIGNON

Le DR indique ne pas avoir très bien compris cet intitulé, il pense qu'il y a eu un amalgame. Il y a eu le projet Leap sur Grans, évoqué il y a quelques temps, et pour lequel il avait été dit qu'il y aurait un test, mais à ce stade il n'y a pas de retour. A Avignon c'était le paiement sans contact. Concernant le Bluetooth, il n'y a pas de sujet à proprement parlé, régulièrement la DISI teste différentes choses, et en l'occurrence ça et là la possibilité d'envoyer et de faire un lien Bluetooth entre un équipement nous concernant et éventuellement le Bluetooth d'un véhicule, et ce sans avoir de finalité particulière, pour voir si cela peut fonctionner.

Une élue énonce pour récapituler que c'est juste un test de connectivité.

Le DR le confirme.

XII - DECLARATION TRIMESTRIELLE DE L'EMPLOI (4^{ème} TRIMESTRE 2017)

Une RS se déclare surprise au niveau des contrats à durée indéterminée effectif physique pour les cadres, de l'écart entre les hommes et les femmes : 9 femmes contre 22 hommes. Concernant les temps partiels, elle aimerait savoir dans quelles filières se situent les 6 hommes exécution, et les 4 hommes maîtrise. Elle ajoute que ce qui l'intéresse, c'est de savoir si ces temps partiels font suite à une inaptitude.

La RRH indique qu'elle va regarder.

XIII - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

NOM	PRENOM	MOTIF	ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION	NOUVEL EMPLOI	DEBUT	FIN
AASSASS	Ekram	Nomination	DRE LR	Service RH	Responsable Ressources Humaines	01/01/18	
BUGNET	Michèle	Nomination (passerelle)	Gare d'Orange Centre	District Orange Viabilité	Ouvrier d'Entretien	01/01/18	
BAUDRIER	Guillaume	Nomination (passerelle)	Gare de Lançon	GME Salon	Technicien de Maintenance Opérationnelle	01/01/18	
ZARB	Patricia	Nomination	Téléopération	Téléopération	Superviseur Péage Polyvalent	01/01/18	
YUNGMANN	Gisèle	Nomination	Téléopération	Espace Clients Lançon	Technicien Péage	01/01/18	
CATHEBRAS	Dominique	CET fin de carrière	P.A. de Nîmes centre Sécurité			01/01/18	31/12/18
LAFFONT	Jean-Louis	Départ à la retraite	3605 Lançon				31/01/18
MINGAUD	Brigitte	Départ retraite (après CET fin de carrière)	Gare de Nîmes Ouest				31/01/18

XIV - QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les compteurs APA :

Une RS indique que c'est apparemment rentré dans l'ordre.

La RRH confirme qu'il y a eu un problème au niveau des compteurs APA lors de la transmission des feuilles de pointage aux salariés, elle précise que tout a été mis à jour depuis, et les salariés informés.

2. Point sur les feuilles RAF (reste à faire):

Une RS indique que les compteurs RAF ne sont pas bons.

La RRH demande pour qui et à quel niveau.

Une élue indique qu'ils souhaiteraient connaître la formule de calcul afin de pouvoir effectuer des vérifications, certains salariés leur ayant signalé que leur RAF n'est pas bon.

La RRH répond que le calcul est conforme à la C80, et à l'annexe. Elle redemande qui est concerné afin de pouvoir effectuer des vérifications.

Le DR remarque qu'il s'agit d'une question de DP (délégués du personnel).

L'ARH indique que le seul cas qui leur a été rapporté a été expliqué, en collaboration avec le manager. Avant de pouvoir effectuer une vérification, il faut savoir qui serait concerné.

La RRH invite les élus à faire remonter les cas particuliers., afin de pouvoir vérifier ce qu'il en est.

3. Point sur les mises à jour des feuilles récapitulatives de congés :

Une RS et une élue signalent qu'au niveau des feuilles récapitulatives de congés, celles-ci ne sont pas mises à jour et également les feuilles de pointage. Tout cela impacte au final les décisions de congés des salariés.

La RRH indique qu'elle va regarder.

Le DR fait remarquer que chacun doit vérifier son suivi.

Une élue insiste en précisant que ce récapitulatif est utile pour le suivi des congés, surtout qu'il permet la planification de ceux-ci.

Le DR indique, pour répondre à la question initiale de la RS, que la direction travaille sur le sujet et devrait trouver une solution rapidement.

4. Dépassement horaire lors de l'épisode neigeux du 1^{er} décembre :

Le DR indique qu'il n'y a pas eu de dépassement horaire.

Une élue conteste et insiste, il y a bien eu dépassement d'horaire.

Le DR maintient que non. Il invite l'élue à effectuer une vérification.

Une RS s'étonne que le DR arrive à passer ces heures à la trappe.

Le DR demande à la RS de faire attention à ce qu'elle insinue. Il répète qu'il n'y a pas eu dépassement horaire. A chaque fois qu'il y a eu dépassement horaire la direction en a fait la déclaration, là en l'occurrence il n'y a pas eu dépassement horaire. Il faut également prendre en compte les temps de trajet.

La même élue insiste qu'il y a quand même eu dépassement des heures ce jour-là.

Le DR répond que non.

La même élue indique qu'il y a quand même eu des heures de faites, sauf si elles ont disparues entre temps.

Le DR demande également à l'élue de faire attention à ses insinuations.

La même élue indique que ce ne sont pas des insinuations, il y a des choses qui sont pointées sur les heures d'intervention sur les fichiers, et après quand on en discute on n'en a pas le retour.

Le DR souligne que si les salariés pointent des erreurs, la direction ne va pas les accepter sous prétexte que c'est pointé. Il confirme qu'il n'y a pas eu dépassement horaire. Il n'a rien d'autre à ajouter. Il demande à la RS et à l'élue de faire attention à leurs propos.

L'ARH précise que les salariés n'étaient pas d'astreinte, les trajets n'avaient pas à être pris en compte.

Le DR ajoute qu'il a lui-même demandé à ce qu'il y ait une vérification car il avait un doute, et il s'est avéré qu'il n'y a pas eu de dépassement horaire.

5. Numéro de l'accord ou de la convention définissant les heures d'intervention (HI) d'astreinte décalée :

La RRH demande de quelle situation précise il s'agit.

Une élue indique qu'il ne s'agit pas d'un cas précis, mais d'une question : quel est le numéro de l'accord ou de la convention définissant les HI d'astreinte décalée.

Le DR indique qu'ils vont regarder.

6. Conformité aux fiches de carrossage des fourgons suite à modification pour adaptation d'un mât télescopique pour ballon d'éclairage de nuit :

Le DR précise que seule une petite pièce métallique reste à demeure sur le fourgon.

Un élu indique que ce qui le gêne, c'est que cela n'apparaisse pas sur la fiche de carrossage des fourgons. Il signale que cette modification d'engin aurait dû être présentée en CHSCT.

Le DR explique que ce système existait déjà, cela avait déjà été fait via le fourgon glissière de Gallargues.

Le même élu constate que cela n'a jamais été présenté en CHSCT.

Le DR fait remarquer que cet équipement remonte à 2014. Il ajoute que l'ensemble du matériel avait été présenté à ce moment-là en CHSCT, il y avait même eu une visite terrain.

Le même élu indique qu'il serait intéressant que le CHSCT voit ce système.

Le DR répond que c'est exactement le même.

7. Caméras dans les Espaces Clients :

Le DR rappelle que la décision d'installer des équipements de vidéo protection sur les espaces clients, fait suite à l'agression d'une collaboratrice de l'EC de Lunel par un client mécontent.

Une élue rapporte qu'il lui semblait qu'il avait été dit qu'il y aurait un bouton ou une pédale, alors que là ils vont être filmés en permanence.

Une autre élue indique que des boutons « ES » sont déjà installés sur les téléphones des EC, par contre il n'y a pas eu de test.

La première élue déclare l'apprendre.

Une RS indique qu'être filmé en permanence dérange le personnel. La demande est plutôt une commande à déclenchement manuel.

Le DR indique que ce n'est pas ce qui est envisagé à ce stade.

8. Nouvelle feuille de « contrôle visuel clients » sur les gares de péage :

Une élue et une RS indiquent qu'à la lecture de cette feuille, il est clair que la direction demande de faire le nettoyage.

Le DR les invite à lire la réponse qu'il leur avait faite par écrit.

La RS donne lecture de cette réponse du DR : « *Il ne s'agit pas de demander aux collaborateurs de nettoyer les voies si c'était votre crainte. Ce document était un rappel surtout de ce qu'il faut faire en cas de défaut lors du contrôle visuel.* » Elle ajoute que suite à cette réponse, elle avait renvoyé un mail, resté lui sans réponse.

Le DR indique à la RS qu'elle peut reprendre la réponse qui a déjà été faite. Et que celle-ci sera portée au compte rendu de la réunion.

La RS déclare trouver insupportable de devoir tout faire parce que du personnel est enlevé dans tous les services, de devoir payer l'autoroute pour venir travailler, de devoir payer un outil de travail que la direction impose.

Le DR indique qu'il a bien noté la position de la RS.

9. Actions suite au relevé d'anomalies effectué par le service GME :

Le DR indique qu'un travail global a été effectué, et sur les travaux en hauteur, et sur les conséquences de la note interdisant les arrêts sur BAU sauf urgence. Le recensement étant terminé, des solutions sont en cours d'étude, au cas par cas. Certaines solutions seront applicables prochainement, d'autres demanderont des aménagements qui devront être validés en comité d'engagement. Les zones à risque seront abordées lors des ¼ d'heure sécurité.

10. Retour non systématique après FRI :

Le DR annonce avoir indiqué à l'ensemble du comité de direction de la DRE, ainsi que lors de ses vœux, que des points de perfectionnement sont à apporter au niveau des FRI. Pour lui il est inacceptable que des situations remontées à risques ne soient pas traitées immédiatement. Dorénavant un point sera effectué tous les 15 jours sur les FRI qui n'auraient pas été traitées. Il faut s'améliorer sur les retours et sur les délais.

11. Entretien après presque accident :

Le DR indique rencontrer 100 % des collaborateurs victimes d'accident bénin, de presque accident, d'accident de travail avec ou sans arrêt. Systématiquement. Cela lui permet d'échanger avec eux.

Une RS fait remonter que pour le salarié, rencontrer le DR peut être stressant.

Le DR indique pouvoir imaginer qu'il y ait de l'inquiétude, mais qu'il n'y a pas de raison. Le salarié est prévenu en amont de la démarche.

12. Certification FLU en aval d'un PMV :

Une élue fait remarquer qu'apparemment ce n'est pas ce qui se passe sur le district de Gallargues.

13. Mise en place de frais de gestion pour le TIS salarié :

Le DR indique que le sujet a été évoqué en CCE : l'URSSAF considère que les frais de gestion ne peuvent pas bénéficier d'un traitement en franchise totale de cotisation, et par conséquent elle demande à ce que l'on se mette en conformité avec ses directives. Ce qui signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, des frais de gestion mensuels seront appliqués aux collaborateurs, bénéficiant des mêmes règles que pour le télépéage, à savoir une remise de 30 % sur le prix public. Ces frais seront prélevés mensuellement et compensés à hauteur de 100 % dans le cadre de l'indemnité compensatoire de trajet.

Une RS demande si lorsqu'un salarié n'utilise son badge que dans le cadre professionnel, il se verra facturé des frais de gestion.

Le DR indique que c'est une question qui mérite d'être posée.

Un élu demande si l'URSSAF est au courant que toutes les formules d'abonnement ne contiennent pas de frais de gestion.

Le DR rappelle que le conseil d'administration de l'URSSAF est paritaire, et il invite les élus à faire remonter leurs remarques, suggestions, commentaires, critiques, observations.

Fin de réunion : 17h30

Raphaël PLANTIER,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' and 'P' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Secrétaire Adjoint du CE.